

> Lisa Thibaut, Conseillère chez Brulocalis

LA CONCERTATION ENTRE COMMUNES ET RÉGION : UNE NÉCESSITÉ POUR LA STRATÉGIE *CLEAN.BRUSSELS*

Cette année 2023 marque le coup d'envoi de la nouvelle stratégie régionale de propreté urbaine *clean.brussels*. Cette stratégie, traduite en 14 objectifs et 65 mesures concrètes, concerne aussi bien l'administration publique que les citoyens ou le secteur privé. La mise en place chaotique du nouveau calendrier des collectes dénoncée par les communes, ainsi que l'obligation de tri pour les déchets alimentaires, ont démontré à loisir la nécessité d'une coordination rapprochée entre les communes, l'agence *Bruxelles-Propreté* et la Région.

La volonté poursuivie par la stratégie de propreté urbaine est précisément de proposer un cadre de gouvernance agile et participatif, incluant la diversité d'acteurs institutionnels agissant sur cette question, la prise en considération du comportement des usagers de l'espace public, et la responsabilité de chaque partie prenante, issue du milieu public ou privé, par rapport aux déchets échouant finalement dans l'espace public. Parmi les mesures emblématiques, nous pouvons donc citer la mise en place d'un *Conseil de coopération Communes-Région de la Propreté Urbaine*.

Pour plus d'efficacité sur cette question et d'amélioration du cadre de vie, la concertation entre les communes et la Région de Bruxelles-Capitale doit être institutionnalisée. Les enjeux de cette institutionnalisation sont multiples : permettre la concertation sur la politique régionale de propreté avec les acteurs les plus concernés ; fluidifier la communication, les prises de décision et les collaborations entre les acteurs institutionnels ; coordonner l'exécution du plan d'action découlant de cette stratégie ; évaluer les politiques en matière de propreté publique ; s'inspirer des bonnes pratiques en la matière

et les identifier afin de les appliquer au plus grand nombre.

En effet, les différents acteurs partagent un territoire régional, sans hiérarchie entre la Région (propreté, collecte, travaux,

aménagement du territoire, prévention et sécurité...) et les communes, mais avec des complémentarités à amplifier. La nécessité d'améliorer le travail côte à côte est criante, il est donc utile de mettre en place un mode collaboratif dans un cadre structuré pour augmenter l'efficacité des services publics et ainsi améliorer le cadre de vie bruxellois.

C'est dans ce cadre que Brulocalis a participé aux deux premiers bureaux les 26 avril et 10 mai derniers, en présence notamment des communes de Molenbeek, Schaer-beek, Koekelberg et Ganshoren, qui partagent la présidence du bureau pour une durée de 6 mois. Le bureau est l'instance en charge de préparer les réunions du conseil. Elle prépare les points d'agenda et propose les décisions à prendre. Le bureau débat et prend ainsi position sur certains points clés, qui seront alors soumis au conseil pour proposition de décision.

La première réunion du conseil de coopération a également eu lieu le 23 juin : le *Conseil de coopération Communes-Région de la Propreté Urbaine* est présidé par le ministre en charge de la propreté urbaine et réunit les principales instances régionales concernées par la stratégie *clean.brussels* (*Bruxelles-Propreté*, *Bruxelles Environnement*, *Bruxelles Mobilité*, *STIB* ou encore



safe.brussels), ainsi que Brulocalis et les communes bruxelloises, représentées par leur échevin de la Propreté publique ou des Espaces verts. C'est à ce niveau que se fait la concertation sur la politique régionale en matière de propreté et que les décisions de coopération se prennent entre les communes et la Région de Bruxelles-Capitale, dans le cadre institutionnel et dans le cadre budgétaire défini par le gouvernement. Sont également discutés les arbitrages nécessaires à propos des nouveaux projets à lancer (ou à arrêter) et le choix des mandats des chefs de projet dans les organismes concernés.

Le conseil a abordé plusieurs sujets d'actualité et a dressé un premier état d'avancement de principes centraux en matière de propreté publique. Il est alimenté trimestriellement par le tableau de bord stratégique de la propreté, lui permettant de suivre l'avancement du plan, ainsi que l'atteinte des objectifs. Un bilan plus complet est présenté au gouvernement chaque année avec les principales réalisations incluant un ensemble d'indicateurs pour la période passée et des recommandations pour la prochaine période, permettant ainsi de fixer les priorités pour l'année suivante. Dans le cas où le conseil ne parvient pas à trouver un consensus, ce dernier se tournera vers le gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale pour trancher.

La structure de gouvernance *clean.brussels* est la suivante (voir schéma 2).

Une autre mesure emblématique importante a été le lancement d'un appel à projets à destination des communes, qui a pour but de financer les initiatives contribuant à améliorer la propreté urbaine. L'appel, qui s'élevait à 2,5 millions d'euros, a été clôturé à la fin du mois d'août 2022. En tout, 25 projets ont été sélectionnés au sein de 16 communes, pour un total de 2.380.154€. Ces projets concernent principalement les caméras de surveillance contre les dépôts clandestins, les îlots de tri, la sensibilisation et la lutte contre les mégots.

Pour rappel, 500.000 tonnes de déchets non triés sont encore brûlées chaque année dans la Région bruxelloise (cela représente 200 fois le poids de l'Atomium). Il est donc impératif d'agir à tous les niveaux pour réduire la production des déchets. Un des principaux défis de cette stratégie, qui se veut évolutive dans le temps, sera de coordonner les actions des communes et de la Région et de faire vivre un réel lieu de concertation visant la mise en place de solutions réalistes et coordonnées pour l'atteinte des objectifs de *clean.brussels*. Brulocalis suivra de près l'évolution pour voir si le pari a été relevé! 📍

